

# NON à l'initiative extrême sur la biodiversité

## NON à l'initiative extrême sur la biodiversité : bref argumentaire

L'initiative entend :

- déclarer les paysages, les sites, les lieux historiques ainsi que les monuments naturels et culturels comme objets protégés officiels et en principe intouchables ;
- limiter l'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti, y compris en dehors des objets protégés officiels ;
- et réserver davantage de surfaces à la biodiversité.

**Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent l'initiative biodiversité, car elle va trop loin pour eux.** Son acceptation limiterait fortement la production (durable) d'énergie et de denrées alimentaires, restreindrait massivement l'utilisation des forêts ainsi que le développement des zones rurales et du secteur du tourisme, tout en renchérissant les coûts de construction. L'approvisionnement du pays en produits indigènes se retrouverait affaibli et les importations d'énergie, de nourriture et de bois augmenteraient. De plus, les cantons et les communes verraient leur marge de manœuvre réduite et des fonds supplémentaires seraient nécessaires. Aujourd'hui déjà, il existe suffisamment de bases légales et d'instruments pour continuer à promouvoir la biodiversité.

### L'agriculture en fait déjà beaucoup pour la biodiversité



À l'heure actuelle, 19 % des surfaces agricoles sont réservées à la promotion de la biodiversité, soit 195 000 hectares ou les cantons de Genève et de Fribourg réunis. Or, l'octroi de paiements directs ne présuppose aujourd'hui qu'une surface de 7 % par exploitation. De plus, il existe 220 000 hectares de surfaces herbagères dans la région d'estivage.



### 30 % du territoire national pratiquement intouchables

Les initiants veulent que 30 % de la surface du pays soient réservés à la biodiversité. Actuellement, ils estiment que seuls 8 % sont suffisamment protégés. Il manquerait donc une surface équivalente à celle des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure réunis.



### Déplacement de l'impact environnemental à l'étranger

Une acceptation de l'initiative affaiblirait la production indigène. Il faudrait alors exploiter des surfaces supplémentaires à l'étranger pour assurer l'approvisionnement alimentaire du pays.



### Entrave à la production d'énergie indigène et durable

En cas d'acceptation de l'initiative, la mise en œuvre de la stratégie énergétique suisse et, par conséquent le tournant énergétique, seraient compromis.



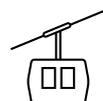
### Restrictions de l'économie du bois

Si l'initiative venait à être acceptée, l'économie du bois se retrouverait confrontée à de nouvelles restrictions et directives imposées par l'extension des réserves forestières. La fonction productrice de la forêt serait reléguée au second plan.



### Renchérissement et restrictions dans la construction

Les exigences en matière de culture du bâti s'accroîtraient, engendrant des exigences supplémentaires, allongeant les procédures liées au permis de construire et augmentant les coûts.



### Affaiblissement du développement dans les régions de montagne et du tourisme

Les régions de montagne et le tourisme sont tributaires des infrastructures. Or, l'initiative limiterait fortement la réalisation d'aménagements.



### Coûts élevés

Le Conseil fédéral estime que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative se situent entre 375 et 443 millions CHF/an. Il part également du principe que cela engendrerait des coûts indirects supplémentaires.



Retrouvez ces arguments sur le [site web](#).  
De là, vous pourrez aussi rejoindre le [comité national](#).

